


COMMUNE DE MONTPENSIER
(Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 08/01/2018
Reçu en préfecture le 08/01/2018
Affiché le 
ID : 063-216302406-20170530-BP2017PBS-BF

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

(document établi le 30 mai 2017)

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune de Montpensier. Elle sera disponible sur le site montpensier.fr.

I Eléments de contexte :

Depuis une vingtaine d'années, la Commune de Montpensier est en expansion. La population a augmenté de 42% entre 1999 (318 habitants) et 2017 (456 habitants). La mise en place d'une carte communale en 2005 ouvrant largement à la construction et la création de deux lotissements privés (lotissement du Pré Châtelain de 5 lots, et lotissement du Fugeat de 12 lots) a permis à de nombreux jeunes couples de venir s'installer à Montpensier.

40 maisons individuelles ont été construites de 2005 à 2016 dont deux destinées à la location et 8 maisons sont en ce début d'année 2017 en cours de construction.

Au vu de cette croissance démographique, le Conseil municipal a fait effectuer de nombreux travaux d'investissement, d'une part en matière de voirie (réfection complète de voies communales, aménagements de carrefours sécurisés, effacement des réseaux aériens), et d'autre part en matière de bâtiments publics (réhabilitation du pôle mairie-école de 2010 à 2013 et extension de l'école en 2016 en lieu et place de l'ancien préau). Pour 2017, le Conseil municipal poursuit ses projets d'investissement en prévoyant notamment des crédits pour la voirie qui nécessite d'être régulièrement renouvelée à différents endroits de la Commune. De plus, afin de respecter la réglementation en matière de normes d'accessibilité, un programme de mise aux normes pour la salle polyvalente a débuté en 2016 et sera achevé cette année.

Outre la croissance démographique et les normes à respecter pour les établissements recevant du public comme la salle polyvalente qui engendrent des dépenses conséquentes, depuis la rentrée 2014, le budget communal doit assurer aussi des dépenses pour les Nouvelles Activités Périscolaires découlant de la réforme des rythmes scolaires, avec notamment l'emploi de trois personnes à l'école et aux services périscolaires.

II Priorités du budget :

Les priorités du budget sont de concilier des dépenses d'investissement relativement importantes pour une petite commune rurale de moins de 500 habitants avec une progression inévitable des charges de fonctionnement en particulier consécutives à la construction de nouveaux bâtiments. Pour ce faire, les marchés sont négociés et il y a recours systématique à toutes les possibilités de financements publics.

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, elles sont tout de même maîtrisées, notamment ce qui concerne la masse salariale où les emplois sont optimisés par l'emploi à temps partiel. Par exemple, les employées de l'école et des services périscolaires assument plusieurs fonctions : surveillance des enfants à la garderie et aux récréations, aide à l'enseignant de maternelle, cantine, entretien des locaux et animation des Nouvelles Activités Périscolaires.

Par ailleurs, les charges de personnel sont minimisées grâce à l'emploi de trois agents en contrat aidé par l'Etat (un agent d'entretien en voirie et bâtiments et deux agents à l'école).

III Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

1 – Section de fonctionnement :

Pour l'exercice 2017, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme totale de 318.733,00 € dont 246.518,00 € en dépenses réelles soit en sortie de trésorerie et 249.269,28 € en recettes réelles soit en entrée de trésorerie.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	84.785,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	107.502,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	44.529,00 €
Chapitre 66 – Charges financières (intérêts des emprunts)	9.702,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section	803,00 €
Virement à la section d'investissement	71.412,00 €
TOTAL	318.733,00 €

Les recettes se répartissent comme suit :

Chapitre 013 – Atténuations de charges (aides de l'Etat CUI)	20.000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	13.900,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	140.644,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	61.451,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	13.273,28 €
Chapitre 76 – Produits financiers	1,00 €
Excédent antérieur reporté 2016	69.463,72 €
TOTAL	318.733,00 €

Remarque : Le budget primitif 2017 présenté ici a été élaboré avec de nombreuses incertitudes concernant les recettes des chapitres 73 et 74. En effet, à la date du vote de ce budget soit le 29 mars 2017, les services fiscaux n'avaient pas encore notifié les bases prévisionnelles des taxes locales (taxes d'habitation et taxes foncières) et les dotations de l'Etat n'étaient pas publiées. Aussi, le budget a été voté avec une minimisation des recettes par rapport à celles perçues sur l'exercice 2016.

2 – Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 353.613,00 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts	19.898,00 €
Programme 20 – Réhabilitation d'un préau en salle de classe	4.716,00 €
Programme 21 – Mise aux normes d'accessibilité de la salle polyval.	89.759,00 €
Chapitre 20 – Subventions d'équipement versées au S.I.E.G.	18.582,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30.542,47 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	77.390,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5.445,00 €
Déficit antérieur reporté 2016	94.280,53 €
Dépenses imprévues	13.000,00 €
TOTAL	353.613,00 €

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2017 concernent principalement trois domaines : le remboursement du capital des emprunts ; le programme de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et les immobilisations en cours qui sont essentiellement des travaux de voirie. A noter cependant que les crédits prévus pour les immobilisations en cours et les immobilisations corporelles (achat de matériel divers) ne seront pas utilisés en totalité. Les crédits d'un montant de 18.582,00 € prévus au chapitre 20 paraissent peu conséquents par rapport à ceux des autres chapitres ou opérations. Ils représentent néanmoins un investissement essentiel pour la qualité de la voirie car il s'agit de la somme qui devra être versée par la Commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public rue du Pré d'Amour.

Les recettes d'investissement attendues en 2017 se répartissent comme suit :

Subventions de l'Etat et du Conseil Départemental	94.753,00 €
Chapitre 10 – Réserves	181.200,00 €
Opérations d'ordre de section à section	803,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5.445,00 €
Virement de la section de fonctionnement	71.412,00 €
TOTAL	353.613,00 €

Outre les opérations d'ordre, les recettes d'investissement concernent deux domaines. Les subventions d'un montant total de 94.753,00 € correspondent à celles octroyées par l'Etat et le Conseil départemental pour les travaux de réhabilitation d'un ancien préau (extension de l'école) qui ont été achevés pour la rentrée de septembre 2016, pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente, et pour la dissimulation du réseau ORANGE prévu rue du pré d'Amour. En second lieu, une part très importante des recettes concernent les réserves (181.200,00 €) c'est-à-dire l'affectation du résultat 2016 pour 138.600,00 €, le FCTVA (récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses éligibles effectuées en investissement en 2016) pour 35.600,00 €, et la taxe d'aménagement pour un montant estimée à 7.000,00 €.

IV Montant du budget consolidé :

Le budget consolidé concerne le budget général de la Commune et l'unique section de fonctionnement du budget du C.C.A.S. qui n'a pas de section d'investissement.

En prenant en compte le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

	Budget général	Budget du CCAS	TOTAL
Dépenses	318.733,00 €	2.838,92 €	321.571,92 €
Recettes	318.733,00 €	2.838,92 €	321.571,92 €

Les sommes du budget primitif du CCAS sont relativement faibles par rapport à celles du budget général puisqu'elles représentent moins d'un pour cent de celui-ci. Le CCAS bouleverse donc nullement l'économie du budget principal de la Commune.

V Crédits d'investissement pluriannuels :

Il n'existe pas de crédits d'investissement pluri-annuels car les opérations engagées se réalisent dans des délais courts de deux à trois ans maximum.

VI Niveau des taux d'imposition :

Pour l'exercice budgétaire 2017, le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux de 2016.

Taxe	Taux 2017 MONTPENSIER	Taux moyen national 2016
Habitation	8,99 %	24,38 %
Foncière bâti	14,64 %	20,85 %
Foncier non bâti	67,47 %	49,31 %

IX Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2017, les effectifs de la collectivité sont les suivants :

Fonction	Statut	Période	Temps de travail
Secrétaire de mairie	titulaire	année entière	26 h
Agent d'entretien voirie/bâtiments	CDI	année entière	17 h 30
Agent d'entretien voirie/bâtiments	CUI	année entière	20 h
Agent d'entretien des locaux	CDI	année entière	6 h
2 ATSEM	CUI	année entière	25 h
1 ATSEM	CDD	année entière	15 h

*CUI : Contrat Unique d'Insertion (contrat qui bénéficie d'une aide financière de l'Etat et d'exonérations de charges)

Compte tenu des aides perçues pour les CUI, les charges de personnel sont estimées pour 2017 à un coût net de 87.502,00 €.